



**Le Secrétaire Général de la CFDT, Laurent BERGER
et Jean-Marc BAILLEUL, Secrétaire Général du SCSI
reçus par LE MINISTRE**



**Pour un syndicalisme
différent !**

**Pour un syndicalisme
plus fort !**

afaq

ISO 9001

Qualité

AFNOR CERTIFICATION

La MGP certifiée ISO 9001

Une **qualité** de
service optimale



La **MGP** souhaite avant tout
satisfaire ses adhérents.

- L'**exigence** de la **qualité**
- Des **garanties** et des prestations
adaptées à vos **besoins**

MGP
La force d'être ensemble

ÉDITORIAL — OBJECTIF NUMÉRO 1 : la mise en conformité de la grille indiciaire du Corps de commandement



Si je ne devais formuler qu'un vœu ce serait celui-là ! Après des années de gel du point d'indice, la ministre de la Fonction Publique envisage de repenser certaines grilles des catégories A, B et C, celle des Officiers de Police doit être impérativement revalorisée.

En effet, si nous sommes bien en catégorie A conformément au protocole de 2004, la dernière tranche de revalorisation date de 2012. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Rien ne justifie l'écart avec les attachés, recrutés tout comme les Officiers à Bac + 3.

Cette revalorisation tant attendue ne doit donc pas être conditionnée à la seule déflation du Corps à laquelle le Ministre faisait allusion dans son dernier courrier, c'est une nécessité car elle bénéficiera à d'autres sans aucune contrepartie.

La CFDT a obtenu que les modalités de revalorisation de certains Corps et cadres d'emplois de catégorie A fassent l'objet à partir de 2016 d'une concertation dans le cadre du comité de suivi qui réunira les signataires de l'accord.

Si d'aventure les propositions de la ministre de la Fonction Publique devaient être rejetées par la majorité des confédérations siégeant à la Fonction Publique, ce qui serait regrettable, notre Ministre devra peser dans la décision en plaidant notre cause auprès de son homologue de Bercy !

En ce qui concerne la réforme des Corps rien n'est enterré ! Le projet de texte prévoit désormais des « rapprochements lorsque c'est pertinent ». N'était ce pas le cas pour les cadres de la Police ? Contrairement à ce que certains affirment le Corps Unique peut être l'actualité de demain...

Pour le reste, la DRCPN avance sur le projet de refonte de la nomenclature mais les réticences et les conservatismes sont grands...

Sur le temps de travail, l'Europe ne devrait pas tarder à répondre aux propositions de décrets transmis par l'administration le 20 mai... il restera à négocier la circulaire d'application et tous les nouveaux textes qui seront déterminants dans la gestion du temps de travail des Officiers.

Peu le savent, mais notre recours aura des conséquences bien au-delà du quotidien des cadres car c'est lui qui conduit également à la refonte des cycles horaires puisque le cycle 4/2 n'est plus valable en l'absence d'une interruption de 11 heures entre deux vacances.

Cela confirme pour ceux qui en doutaient encore, que le syndicalisme replié sur lui-même a vécu. Il est indispensable d'aller chercher ailleurs, si besoin par le contentieux, ce que notre administration ne nous donne pas. La CFDT, première confédération chez les cadres, nous soutient ; pour la première fois son secrétaire général Laurent Berger, était avec nous en audience chez le Ministre.

Je suis persuadé que les fonctionnaires de police sont fatigués de ce syndicalisme « corporatiste », égaré dans les rivalités et gangrené par sa politisation.

Les postures et le populisme de tous genres ne font pas avancer les causes légitimes. Pour mettre fin aux injustices, il faut poursuivre notre combat pour plus de transparence au sein du Ministère pour redonner de l'espoir, pour convaincre, quitte à agacer. On ne choisit pas de représenter ses pairs pour être aimé, mais bien pour atteindre les objectifs fixés ensemble. Notre signature de l'accord pour l'augmentation de l'ijet en est la pure illustration.

Gageons que d'autres propositions significatives recueillent à l'avenir notre agrément. Des réformes sont à conduire, elles ne pourront se faire sans l'adhésion des Officiers de Police.

En cette période estivale de nombreux dossiers sont en attente et le SCSI va continuer à travailler pour les cadres de la Police Nationale.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Marc BAILLEUL,
Secrétaire Général du SCSI

Sommaire

- 4** Vers une gestion du Corps plus lisible
- 6** Formation syndicale
- 7** Déflation/Nomenclature
- 9** Courrier à B. Cazeneuve relatif aux grilles indiciaires
- 10** Lutte contre le terrorisme : responsables, levez-vous !
- 12** Calais, une situation hors norme...
- 13** Manque de Magistrats, procédures trop lourdes... Le SCSI saisit Mme Christiane Taubira
- 14** Présentation de la zone de défense et de sécurité de Paris
- 15** La carte des transports en IDF, le SCSI en 1^{re} ligne
- 16** L'omerta... Suite
- 17** Édito du journal l'Essor de la Gendarmerie Nationale
- 18** Le Quiz du SCSI
- 19** Brèves
- 20** Présentation de livres
- 22** Grilles indiciaires
 - Grille indiciaire au 01/01/2015
 - Pension de retraite
 - Rémunérations moyennes mensuelles des Commissaires en fonction au 1/01/2015

POLICE Nouvelle

Commission paritaire : 0517 S 05555 - ISN 1961-9294
Tirage : 10 000 exemplaires - Abonnement annuel : 8,50 € - Prix au numéro : 0,90 €

Directeur de la publication : Jean-Marc BAILLEUL

Rédactrice en chef : Chantal PONS-MESOUAKI

Maquette, réalisation, impression : Compédit Beauregard
Z.I. Beauregard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

SCSI - SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

55, rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. : 01 44 67 83 30

Fax : 01 44 67 84 20

<http://scsi-pn.fr/>



Vers une GESTION du CORPS plus LISIBLE

Contrairement aux autres années, vous avez pu constater l'absence de Commission Administrative Paritaire (CAP) en fin d'année 2014. En effet, la présence des élections professionnelles le 4 décembre dernier a impliqué de décaler exceptionnellement l'ensemble de celles-ci au mois de mars 2015.

Globalement, les différentes CAP tenues se sont correctement déroulées, même si de nombreux cas individuels demeurent en souffrance.

Madame Michèle KIRRY, nouvelle DRCPN a dirigé cette commission imposant un nouveau style redonnant à la CAP toute la valeur de ses débats.

LES MUTATIONS

Nous constatons une augmentation des blocages de certaines directions d'emploi. Phénomène épars par le passé, nous déplorons que ces derniers perdurent, même si nous remarquons une volonté affirmée de la DRCPN de trouver des terrains d'entente entre les directions, proposant souvent des prises de service décalées.

Il demeure néanmoins quelques mauvais élèves, qui oublient que les Officiers sont déjà soumis à un statut contraignant, constituant un véritable carcan.

Dans le même temps, le constat collectif doit se porter sur les 973 postes d'Officiers vacants sur le territoire national. À ce titre, Madame KIRRY, sous le contrôle du ministre de l'Intérieur, a engagé un véritable chantier sur nos nomenclatures.

Un travail approfondi des *fiches métiers* déterminera le chiffre cible de la déflation à atteindre. Tous les postes, même ceux actuellement « HN » ou « R », devront correspondre à une fiche indiquant la disparition de ce poste au départ du collègue. Nous aurons prochainement communication des résultats de la « commission nomenclature », en charge de cette mission depuis trois mois.

Pour les mutations à l'emploi fonctionnel, nous avons déploré le changement soudain des règles d'attribution, notamment à la DCSP. En effet, habituellement, les Officiers CDT EF, dans le cadre d'un parcours de carrière, étaient généralement priorités sur les postes à l'emploi fonctionnel. De même, les commandants positionnés par les DDSF, suite à des lettres de mission et intérim, se voyaient habituellement validés à la CAP suivante. Cependant, ces principes qui ne reposent néanmoins pas sur le droit, n'ont pas été respectés pour plusieurs dossiers.

Lors de l'ouverture de la CAP, Jean-Marc BAILLEUL, a rappelé dans sa déclaration préalable « qu'il était nécessaire d'établir enfin, des règles qui puissent être comprises par tous et appliquées par l'ensemble des services. La DCSP avait eu l'initiative, en 2011, d'une instruction qui permettait d'avoir un peu de cohérence et de lisibilité. Nous réitérons la demande d'une instruction de la DRCPN transversale à toutes les directions, afin que les travaux de la CAP soient logiques, cohérents et lisibles dans la phase préparatoire ».

Le SCSI prône que les choix divergeant d'une direction à une autre, et conduisant à des problèmes de cohérence et de compréhension, soient proscrits.

Enfin, le cas particulier de la Préfecture de Police a été soulevé pour le manque flagrant de visibilité des postes à responsabilités.

La DRCPN a d'ailleurs exigé que cette transparence s'applique rapidement à la Préfecture de Police par la mise en œuvre d'une cartographie des postes EF, notamment (implantation des postes dans les services).

LES AVANCEMENTS

Ces derniers demeurent une véritable source de crispation ; en effet, la baisse continue des ratios, à l'instar des autres Corps, conduit inéluctablement à priver certains collègues, légitimement promouvables, de l'avancement.

Lors de la CAP de mars, (avancement de l'année 2015), le taux a été maintenu à 12 % pour la promotion au grade de commandant et fixé à 46 % pour celle au grade de capitaine.

La baisse constatée, pour l'avancement Capitaine, a été particulièrement remarquée et ressentie, puisque par exemple en Sécurité

Publique **seuls 9 postes ont été distribués au mérite**. En effet, lorsque l'on retire les listes complémentaires de l'année passée le passage semi-automatique des Officiers issus des promotions 2007-2008-2009, et les maxi-statutaires (2006) il ne demeure quasiment aucun poste à distribuer au mérite au plan national. Ainsi, afin de ne pas trop obérer la future liste des rangs utiles pour 2016, Mme KIRRY a réduit au maximum cette liste complémentaire (soit 13 Officiers contre 20 en 2014).

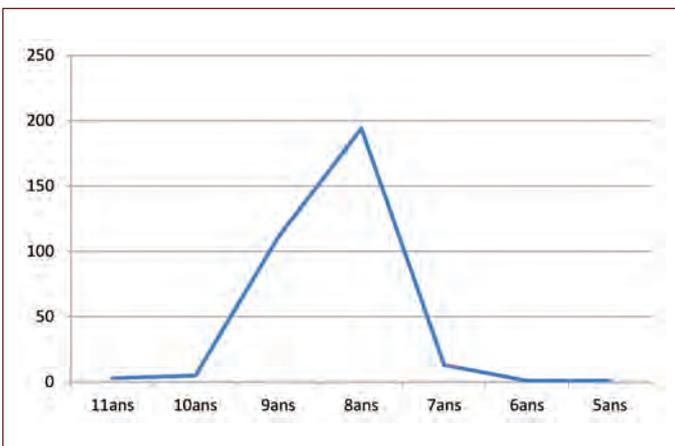
La disette budgétaire se poursuit et les ratios communiqués (arrêté du 24 février 2015) pour les années à venir s'amoindrissent comme suit :

- CNE : 2007 : taux de promotion à 40 % et 2017 à 32 % ;
- CDT : 2016 : taux de promotion à 11 % et 2017 à 10 % .

Sur le plan syndical, le bilan demeure positif puisque la représentativité du SCSI a été assurée avec 54 % de réussite sur les dossiers défendus à CNE et CDT.

A - Analyse Commandant

ANCIENNETÉ DANS LE GRADE DE CAPITAINE



Les ratios étant de plus en plus contraints, une légère augmentation de l'ancienneté moyenne dans le grade de capitaine est constatable pour accéder au grade de commandant. En effet, celle-ci se situe à 9 ans aujourd'hui contre 8 ans et 1 mois sur la CAP 2014.

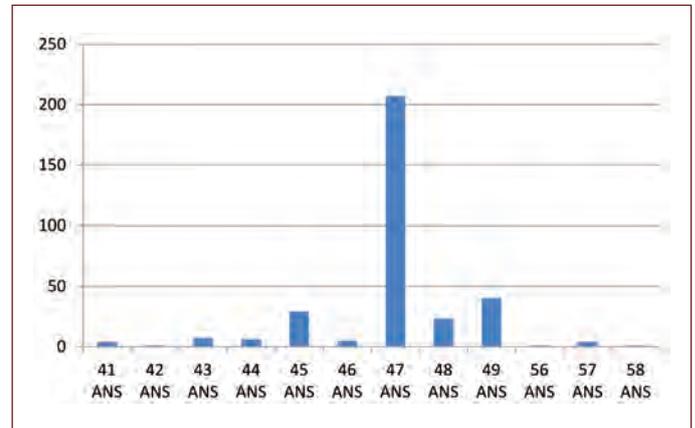
L'ancienneté moyenne entre la titularisation et l'accès au grade de CDT est de 19 ans et 2 mois.

Cette augmentation s'explique par la corrélation de plusieurs éléments :

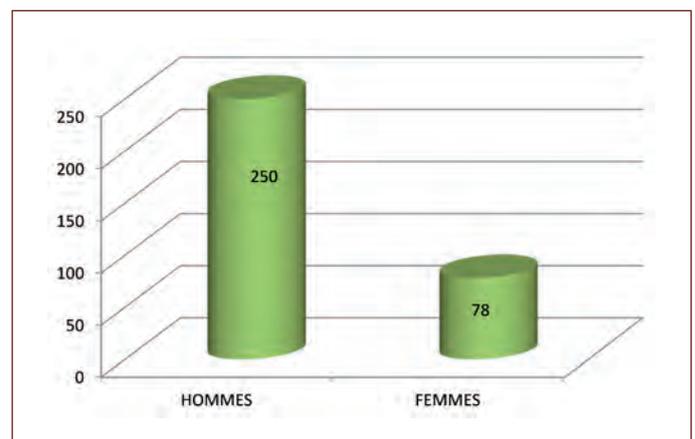
- une hausse du nombre de candidats issus des forts recrutements des années 90 ;
- la promotion tardive au grade de capitaine de nombreux collègues bloqués lieutenants pendant 20 ans ;
- le passage semi-automatique maximum en 9 ans de titulaires lieutenants ;
- la baisse du ratio.

La moyenne d'âge des Officiers pour accéder au grade de CDT est actuellement de 47 ans et 9 mois.

TABLEAU DES ÂGES



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES/COMMANDANTS



B - Analyse Capitaine

Le temps moyen de passage à CNE est sur cette CAP de 8 ans, pour une moyenne d'âge de 39 ans et 2 mois.

ANCIENNETÉ DANS LE GRADE DE LIEUTENANT

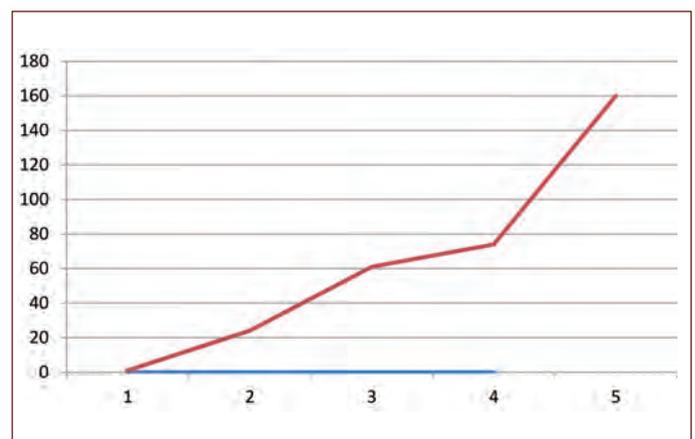
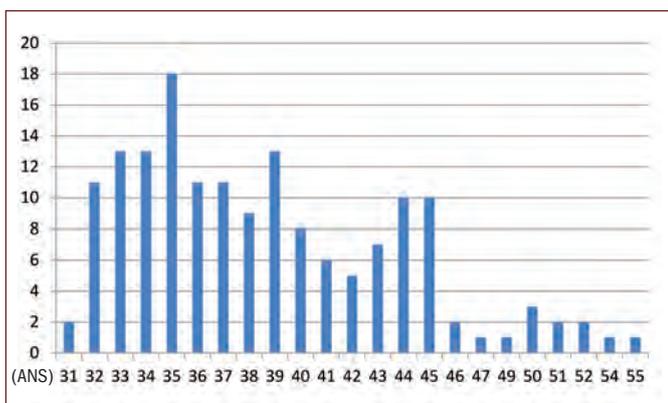
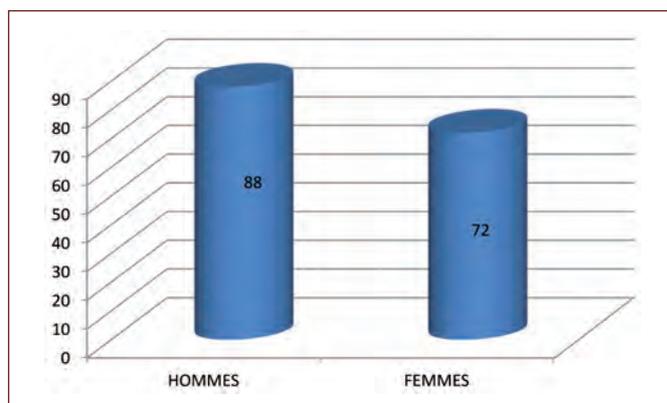


TABLEAU DES ÂGES



RÉPARTITION HOMMES/FEMMES/CAPITAINES



Le SCSI, exigeant une gestion saine des carrières, a réaffirmé, à maintes reprises, notamment lors des *travaux nomenclature*, des mesures incontournables à prendre en compte :

- mise en œuvre d'un nouveau dispositif de fin de carrière (type VAEP) ;
- une classification de tous les postes par des fiches de poste actualisées ;
- une nouvelle architecture commune aux majors, Officiers et commissaires (identification de postes communs aux grades sommitaux de chaque Corps) ;
- un « *toiletage* » du statut de commandement afin de permettre une plus grande souplesse de la mobilité, dans la gestion des mutations.

Sabrina RIGOLLE
Secrétaire Nationale

FORMATION SYNDICALE

Les collègues sont de plus en plus nombreux à rejoindre le SCSI non seulement comme adhérents mais également comme délégués.

Élus par leurs pairs ces collègues désireux de s'investir pour les autres sont réunis pendant trois jours.

Peut-on parler de formation ?

Non pas vraiment, il s'agit plutôt de partager des expériences, des avis, des critiques mais aussi des doutes.

En effet, il n'est pas ici question d'asséner un dogme mais bien au contraire de partager les valeurs communes d'un syndicalisme responsable, humain, digne et honnête. Un syndicalisme toujours à la recherche de l'équilibre entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

Non, le syndicalisme des valeurs n'est pas mort : Il n'a pas laissé la place au syndicalisme des gamelles, des bidons et de la voix de son maître !



Le SCSI a encore un bel avenir devant lui grâce à tous ceux qui le composent avec fierté ! Merci à eux !

**MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX
QUI FONT CONFIANCE AU SCSI !**



DÉFLATION/NOMENCLATURE

LE CONTEXTE ACTUEL

Le Ministre souhaite, dans le cadre d'un rapprochement des taux d'encadrement police/gendarmerie, une nouvelle étape de la déflation et un travail sur la nomenclature pour positionner les Officiers avant de travailler sur une nouvelle grille.

Il avait déjà évoqué cette option au congrès du SCSI en octobre 2014 :

« Mais il faudra également trouver de nouveaux vecteurs de réduction du nombre d'Officiers. Néanmoins, toute nouvelle mesure d'incitation au départ imposera un travail de concertation, avec les organisations représentatives, bien sûr, mais aussi avec les Ministres concernés. Il ne s'agit pas là d'un obstacle qui arrêtera notre volonté commune de concrétiser cette nécessaire déflation. C'est d'ailleurs la condition incontournable à la restructuration du Corps et à l'ajustement des grilles. »

UNE HISTOIRE

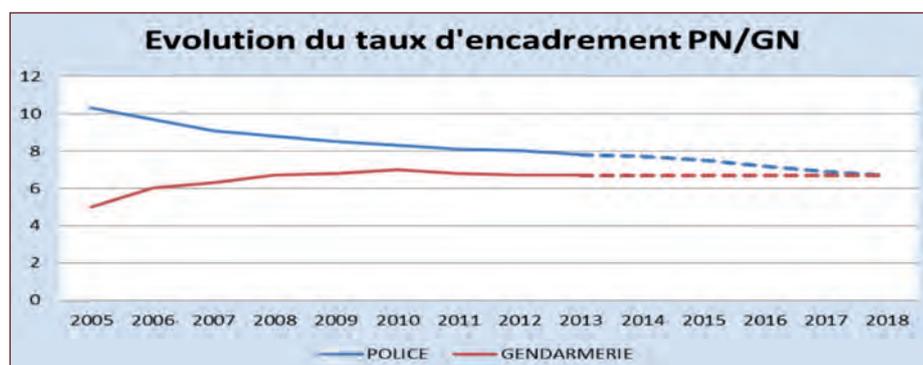
Le Corps des Officiers a connu une déflation unique dans la Fonction Publique. Le Protocole de 2004 prévoyait une déflation à 9 000 Officiers et 1 740 Commissaires mais l'objectif a été retardé par les lois successives sur les retraites. Cet objectif sera atteint en 2016.

UN TRAVAIL EN COURS

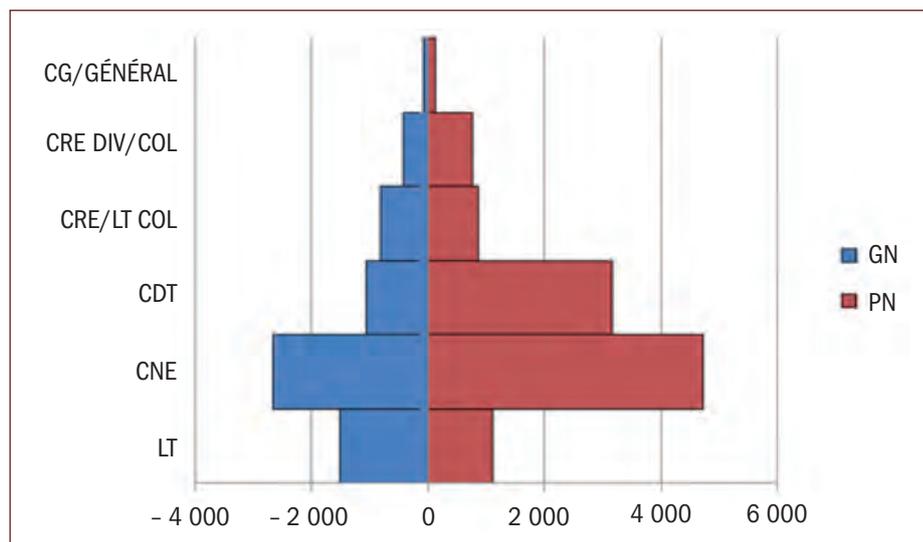
Actuellement un travail important est mené par la DRCPN, le 2 juillet se tiendra une première réunion d'étape sur la méthodologie. La volumétrie sera déterminée en fonction des besoins et pas d'un objectif cible pris au hasard comme l'a toujours demandé le SCSI. Le Ministre a fixé la fin de l'année comme objectif pour présenter cette nouvelle architecture qui devra se baser une approche « ressources humaines » pour assurer une meilleure correspondance entre le rôle de l'Officier et ses missions.

UNE CONVERGENCE DU TAUX D'ENCADREMENT PN/GN

La déflation historique du Corps de Commandement conduit à un rapprochement inexorable entre le taux d'encadrement entre la Police et la Gendarmerie.



PYRAMIDES DES CADRES, COMPARAISON PN/GN



Le déficit de lieutenant est logique au regard de la forte déflation du Corps et donc du très faible niveau de recrutement. Le vieillissement du Corps est important et lorsque des classes d'âge partiront à la retraite, un recrutement plus important viendra rééquilibrer l'ensemble. Le déficit de lieutenant existe aussi en Gendarmerie. Avec un passage en 4 ans au grade supérieur et un recrutement stable, il va se creuser.

Pour favoriser le rééquilibrage de la pyramide des mesures de fin de carrière doivent favoriser les départs à la retraite de capitaines et commandants anciens. La VAEP avait clairement permis de relancer la déflation mais elle a été arrêtée...

LA COUR DES COMPTES PROPOSE DES AIDES AU DÉPART

Pour la Cour des comptes il paraît souhaitable de mettre désormais en œuvre, une stratégie de gestion des carrières. Elle pourrait se traduire dans un plan pluriannuel par l'attribution d'aides au départ pour les volontaires financées sous plafond par les deux programmes budgétaires (et dans la limite de l'intérêt du service).

UNE NOUVELLE ÉTAPE EST NÉCESSAIRE POUR 2016

Afin de poursuivre le protocole de 2004 une deuxième phase de déflation est nécessaire. Ce nouveau chiffre doit s'établir après un travail préalable dans chaque direction tout en se rapprochant du ratio d'encadrement de la Gendarmerie.

Pour arriver à un taux identique à celui de la gendarmerie (6,7 %) le nombre de cadres dans la Police Nationale devrait ainsi s'établir aux environs de 9 500 cadres. En 2016, lorsque nous aurons atteint l'objectif cible de

OFFICIERS DE GENDARMERIE

La nouvelle grille des Officiers de Gendarmerie entre en application au mois de juin accentuant encore le différentiel de traitement avec les Officiers de Police reconnu par la Cour des comptes.

Pourquoi dans le contexte budgétaire actuel et sans aucun effort de déflation les OGN obtiennent-ils satisfaction et pas les OPN ?

9 000 Officiers, il y aura encore 10 700 cadres Policiers soit 1 200 Officiers et Commissaires en trop au regard du volume global d'Officiers de Gendarmerie.

L'équilibre prévu par le protocole de 2004 doit être préservé entre CC et CCD (9 000/1 740) si l'on ne veut pas aggraver l'incohérence dans la pyramide de l'encadrement et l'organisation de la chaîne hiérarchique. Pour favoriser un meilleur positionnement tant pour les Officiers que pour les Commissaires, les chiffres de 8 000 Officiers et 1 500 Commissaires correspondraient donc à la préservation de cet équilibre. Dans une perspective qui tendrait à 7 000 Officiers, 1 320 commissaires seraient dans ce cas nécessaires.

Le SCSI exige que le projet de refonte de la déflation et la nouvelle nomenclature soient conçus en cohérence avec celle des commissaires et des majors : tous les postes doivent être nomenclaturés et ceux à déflater au bénéfice du Corps de commandement et à celui des CEA doivent être balisés. La déflation doit être différente suivant les directions. Les Officiers ne doivent plus être une variable d'ajustement en termes d'effectifs comme cela a été le cas dans certaines directions. Cette déflation doit servir de base aux réformes indicielles et indemnitaires.

Christophe ROUGET
chargé de Communication



Un NOUVEAU PROTOCOLE MAINTENANT !

Ce nouveau protocole doit comprendre :



- **une diminution ciblée du nombre d'Officiers et de Commissaires ;**
- **la mise en place d'une nouvelle nomenclature prenant en compte l'ensemble des cadres ;**
- **la création transitoire d'aide aux départs pour cibler la déflation (capitaine, commandant, commissaires divisionnaires) ;**
- **une nouvelle grille indiciaire et davantage de postes de chef de service.**



Courrier à B. CAZENEUVE relatif aux grilles indiciaires

SCSISyndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

Pour le SCSI-CFDT la refonte doit s'appliquer aux cadres de la Police Nationale

Réf. : BN/JMB/2015 n° 43

Monsieur le Ministre,

Marylise LEBRANCHU annonce une refonte des grilles de rémunération des fonctionnaires à partir de 2017, afin de rendre plus attractives les carrières et prendre en compte leur allongement. Elle constate également « que les grilles actuelles étaient obsolètes, archaïques et injustes ».

Ces propos correspondent exactement au constat que le SCSI n'a eu de cesse d'exprimer pour le Corps de commandement de la Police Nationale.

En effet :

- la grille indiciaire n'est pas en adéquation avec celle des autres catégories A de la Fonction Publique,
- le rapport de la Cour des Comptes de 2013 établit qu'un Officier de Gendarmerie, à fonction équivalente, perçoit 100 000 euros de plus pour les quinze premières années de service,
- la grille des Officiers de Gendarmerie est revalorisée au 1^{er} juin 2015,
- le nombre d'Officiers de Police concernés par la GIPA explose.

La refonte proposée par le gouvernement doit permettre la correction de cette situation inique dans laquelle sont plongés les Officiers du Corps de commandement, notamment au regard des attachés, recrutés tout comme eux à Bac + 3, et exerçant à leur côté.

Notre confédération, la CFDT, acte « la décision claire du gouvernement sur un calendrier resserré de mise en œuvre des mesures issues de la négociation et qui devront bénéficier à l'ensemble des agents de la Fonction Publique ».

La CFDT, particulièrement attentive à la situation atypique et aux sujétions et risques inhérents aux missions des Officiers de Police, souhaite connaître les premières modifications indiciaires dans la perspective des négociations bilatérales d'ores et déjà engagées avec le ministère de la Fonction Publique et qui se concluront au plus tard le 9 juillet prochain.

Aussi, Monsieur le Ministre, je sollicite dans cette perspective la tenue rapide d'une réunion relative à la refonte de la grille du Corps de commandement afin qu'elle soit amorcée dès 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général

Destinataire : Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

LUTTE CONTRE LE TERRORISME : responsables, LEVEZ-VOUS !



Au lendemain d'un événement tragique qui frappe notre pays au cœur et nos concitoyens dans leur chair et leur mémoire, les premiers mots des discours résonnent toujours un peu plus fort : la France doit faire face au fléau du terrorisme, venu d'ailleurs ou de l'intérieur. Les mots qui suivent, relevant presque d'une rhétorique rodée, cherchent et dénoncent des responsabilités. En première ligne, les services et leurs failles, leurs manquements dans ce qu'ils auraient dû voir ou prévoir, semblant déjà balayer d'un trait les responsables des actes criminels eux-mêmes.

Ce qu'il faut immédiatement voir et déchiffrer à travers ces mots, c'est que des hommes et des femmes qui aiment leurs métiers, et heureusement pour nous, travaillent dans ces services jour et nuit, sans relâche, ne comptant pas leurs heures et le temps volé à leurs familles ou à leurs proches.

Ce sont ces professionnels, du *renseignement*, de la *Police Judiciaire* ou d'autres services spécialisés d'intervention ou pas, qui craignent, non tant cet ennemi qui prétend agir *au nom de Dieu*, mais réellement d'être, une fois de plus, pointés du doigt, à la lumière des projecteurs et livrés ainsi au préjugés de certains médias, d'une partie de l'opinion ou des politiques, qui renvoient généralement à leurs prédécesseurs aux affaires, la responsabilité des dysfonctionnements liés à l'organisation des services.

Après l'affichage d'une union nationale trop éphémère, louant leur travail, nos collègues dans ces services et ceux du renseignement souvent en premier, n'ont qu'à poursuivre leurs tâches, à chercher et à trouver surtout !! souvent sous les feux nourris des critiques... peu importe ce qu'ils en pensent, il faut des responsables !!

La triste répétition de ces situations relève du grotesque et de l'insulte à leur égard, quand ce n'est pas le sentiment d'un lynchage facile qui est exprimé.

Mai et juin de cette année qui a mal commencé marquera une étape législative de plus en matière de lutte contre le terrorisme, avec la large adoption, par les deux assemblées, de la *loi sur le renseignement*.

Le texte va désormais partir en Commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs) dans le but de trouver une version commune aux 2 chambres. En cas d'échec, le dernier mot reviendra à l'Assemblée Nationale.

À l'étude depuis 2013, et contesté pour être parfois taxé d'attentatoire aux libertés, le projet de loi a été examiné en procédure accélérée (1 seule lecture par Chambre). Il valide l'utilisation des techniques de renseignement, contrôlées par la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement (CNCTR), autorité administrative indépendante, et le Conseil d'État.

Selon l'exposé des motifs du projet de loi avant son adoption, l'objectif est de donner *un cadre légal général aux activités des services de renseignement susceptibles de porter atteinte à la vie privée et au secret des correspondances, alliant détermination des principes, définition des techniques et renforcement du contrôle*.

Même s'il est perfectible, ce dispositif législatif a au moins le mérite de considérer, par son contenu, des métiers dont le secret est la règle, au point où parfois, les personnels qui les exercent en deviennent suspects...

Cette loi appelle trois réflexions majeures :

- comme une évidence, un texte législatif ou réglementaire de plus ne consacrera jamais un risque 0 en la matière ;
- des dispositifs techniques de surveillance (vidéo, sono, ordinateur etc.) n'auront jamais d'intelligence ! L'analyse, par l'historique, l'évaluation et la prospection ne relèveront toujours que du domaine de l'humain ;
- la reconnaissance légale de ces techniques incitera à leur multiplication, moyens logistiques qu'il faudra manipuler, entretenir. La restitution intelligente de ce qu'elles produiront nécessitera des moyens humains, qui lorsqu'ils seront employés au traitement des données, étape essentielle des opérations mais chronophage, ne pourront pas être ailleurs...



Cette réponse législative apportée dans l'urgence pour un texte pourtant à l'étude depuis 2013, laisse entiers des sujets qui concernent l'organisation et le fonctionnement des services et, en leur sein, nos collègues.

Un recrutement massif d'effectifs, dans l'urgence, destinés aux services de renseignement, ne pourra se réaliser que sur *l'existant du volume PN*, faute de temps pour former. Autant dire les choses, c'est bien d'un redéploiement dont il s'agit, avec la conséquence inévitable de l'amputation d'autres services, comme ceux de PJ par exemple, qui souffre déjà de paradoxes internes : missions tous azimuts qui ne relèvent pas de ses compétences, procédure pénale lourde et dépassée, et un résultat consternant : forts de leur expérience et de leur volonté d'aller exercer leurs talents hors les murs PJ, nos collègues, comme ceux d'autres directions d'ailleurs, sont *bloqués, empêchés de muter* pour éviter les hémorragies... Ils ne participeront donc pas au redéploiement nécessité par l'urgence : imaginer leur frustration et leur malaise. Ils n'ont qu'à poursuivre sans broncher, pour ne pas être responsables, à leur tour, des dysfonctionnements... Situation décidément grotesque qui use tous les jours un peu plus...

Enfin, les services d'accueil de ces renforcements drastiques d'effectifs vont être confrontés, très vite, à un problème de taille : la surface. La situation qui devrait conduire à trouver des mètres carrés là où il y en a, engendrera des mobilités forcées de nos collègues au quotidien, dans l'urgence toujours... *mais il faut faire vite...* nous dit-on, *avec quoi et avec qui ? C'est un autre problème*, sans compter le coût des opérations engendrés par la mise en conformité des locaux qui abriteront et les effectifs, et la logistique.

La concentration des missions et des moyens en un seul pôle antiterroriste, pourtant si cohérent au service de l'efficace, et qui était l'un des objectifs de la réforme des services de 2008, risque bien d'en prendre un coup.

Nous avons dit à l'époque, et notre position n'a pas changé, (en même temps ce constat d'immobilisme est consternant), qu'à l'instar de ce qui se passe à Paris avec la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police, *toutes les missions qui concourent à la connaissance et à la prévention des risques et des menaces pesant sur notre pays et sa population, pour mieux appréhender les grands enjeux auxquels ils sont confrontés, doivent être placés sous une autorité unique*. Ces missions sont déterminées par les réalités de notre société face aux risques terroristes.

Elle concerne entre autres le renseignement territorial de proximité, la Sécurité Intérieure et la lutte contre l'immigration irrégulière.

Espérons que la XI^e réforme à venir prenne enfin en compte intelligence et efficace aux services de nos concitoyens, en privilégiant, dans l'organisation et le fonctionnement des services, l'intérêt supérieur des conditions de travail de nos collègues et de leur droit à respirer en allant exercer leurs talents dans d'autres directions.

Appelons au courage politique, d'abattre des murs, même quand ils n'ont pas d'oreilles, dans l'intérêt de tous.

En attendant,... responsables, levez-vous !!



CALAIS, une SITUATION HORS NORME...

Symbole depuis des années de la pression migratoire au gré des conflits et des aléas géopolitiques, la ville de Calais connaît depuis quelques mois un afflux massif de réfugiés dont le seul et unique objectif est de rejoindre coûte que coûte la Grande-Bretagne.

Cette présence exponentielle de migrants, sur la circonscription, pour la plupart non reconductibles, a impacté profondément le quotidien des effectifs de la CSP de Calais qui sont désormais en première ligne pour en gérer les conséquences en termes d'ordre public mais également de délinquance.

Le renforcement des moyens de protection du port de Calais et du Site du Tunnel sous la Manche ont rendu les conditions de plus en plus difficiles pour les candidats au passage d'où un regain de tension et des tentatives répétées d'assauts sur les poids-lourds empruntant les axes vers le transmanche.

Pour accentuer la problématique, il faut ajouter à cela d'une part, la présence de militants anarchistes d'extrême gauche se faisant appeler « No Borders » et d'associatifs scrutant l'action et exploitant le moindre faux pas de nos effectifs qui sont continuellement harcelés, provoqués et filmés et d'autre part, l'organisation quasi hebdomadaire de manifestations par ces « défenseurs » des migrants et l'encouragement auprès de ces derniers à « attaquer » massivement les poids-lourds.

Pour faire face à ces vagues de plusieurs centaines de migrants sur la rocade portuaire et l'autoroute, un dispositif hors norme a été mis en place avec l'engagement de 4 unités mobiles, CRS et EGM, et un renfort de détachement motocyclistes CRS UMZ dédiés à la gestion de ces axes

autoroutiers et à l'encadrement du campement où sont regroupés les 2 000 à 3 000 migrants. Une demi unité en sécurisation, un renfort zonal de la BAC départementale du Nord pour lutter contre la hausse des actes de délinquance de droit commun commis par les migrants. Il a été également installé un Groupement Opérationnel Permanent CRS et de son équivalent (GTG) pour la gendarmerie. La présence quotidienne d'un Commissaire ou Officier du ressort de la DDSP62 est présent quotidiennement pour coordonner l'action de tous les effectifs et l'engagement des unités du Service d'Ordre Public du Pas-de-Calais.

En dépit de toutes ces mesures, la difficulté et l'absence de perspective de sortie de crise conduisent à une certaine lassitude dans les rangs accompagné d'un profond sentiment d'impuissance.

Le lundi 22 juin 2015, Jean-Marc FALCONE, Directeur Général de la Police Nationale, a effectué un déplacement dans le département du Pas-de-Calais pour faire le point de la situation et de ses conséquences sur le travail quotidien des effectifs de la CSP de Calais et de la DDPAF 62. Accompagné de Pascal LALLE, Directeur Central de la Sécurité publique et de David SKULI, Directeur Central de la Police aux Frontières, M. FALCONE a reçu dans un premier temps l'ensemble des organisations représentant les personnels à la Préfecture d'Arras.

Laurent POURCEAU, Secrétaire Zonal Nord, Mickaël VANDELDE, Secrétaire Zonal adjoint et David GOURNAY, Officier de

commandement de jour et délégué de la CSP de Calais ont participé à l'échange avec le Directeur Général.

Après un rapide constat et l'évocation des nombreuses difficultés rencontrées par les cadres de la CSP de Calais et de la DDPAF 62 dans la gestion du phénomène migratoire, les représentants du SCSI ont mis en avant les solutions pérennes qui s'imposaient à l'administration pour répondre à la situation hors norme à laquelle sont confrontés les effectifs de la CSP de Calais.

M. le DGPN, qui s'est montré à l'écoute, a répondu favorablement à la sollicitation du bureau zonal Nord visant à la création d'un poste d'Officier supplémentaire chargé d'assurer les fonctions de coordonnateur sur la problématique migratoire pour la CSP de Calais.

D'autres sujets relatifs à la présence massive des migrants sur Calais ont été abordés, notamment l'absence de réponse pénale suite aux faits de droit commun dont ces derniers se rendent coupables et particulièrement les atteintes aux forces de l'ordre. Le DGPN s'est engagé à faire remonter cette problématique lors d'une prochaine réunion avec les instances judiciaires.

M. le Directeur Général s'est ensuite rendu sur Calais afin d'y rencontrer les effectifs de la DDPAF 62 et du Commissariat de Calais.



■ MANQUE DE MAGISTRATS, ■ PROCÉDURES TROP LOURDES... ■ LE SCSJ SAISIT ■ Christiane TAUBIRA

Madame le Garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Lors de plusieurs réunions internes à notre organisation j'ai été de nouveau alerté par des Officiers de Police s'interrogeant – pour la déplorer – sur l'apparente insuffisance du nombre de magistrats affectés dans les parquets et à l'instruction.

Pour aller directement au cœur de ce sujet, il m'est indiqué que les services chargés de missions de Police Judiciaire sont assez souvent confrontés à l'indisponibilité des magistrats (parquets et instruction) trop pris par une multitude de dossiers, qui ne sont pas en mesure de s'adapter aux contraintes et aux opportunités opérationnelles, et diffèrent dans le temps la concrétisation d'opérations de police alors que, selon la formule consacrée, l'affaire est « mûre ».

Les interpellations ainsi repoussées ont alors des effets très négatifs sur ces services en les obligeant à maintenir des dispositifs opérationnels très consommateurs de temps et de personnels, notamment les surveillances physiques, mais aussi à réorganiser entièrement les interpellations et la phase d'enquête très intense qui leur fait suite.

Il en résulte une perte de disponibilité et de capacité de ces services, au détriment des autres affaires à traiter où, paradoxalement, les magistrats souhaiteraient aussi parfois davantage de réactivité ou de mobilisation.

Malgré les efforts internes visant à la meilleure organisation et coordination possible menés par l'ensemble des cadres et des personnels de Police Judiciaire, il existe donc souvent un décalage entre les opportunités, les rythmes et les calendriers du traitement opérationnel des affaires pénales et la disponibilité des magistrats qui en assurent la direction.

Une telle situation se rencontre sur l'ensemble du territoire.

Nous souhaitons donc que vous puissiez étudier un renforcement des magistrats sur ces secteurs, notamment à l'instruction, JIRS incluse.

Par ailleurs, toujours pour répondre aux demandes de nos mandants et dans le souci d'améliorer le fonctionnement de la chaîne judiciaire pénale, nous souhaitons connaître l'état d'avancement des éventuels projets en cours visant à la simplification des contraintes de procédure qui pèsent sur les services enquêteurs.

Depuis plusieurs années nous dénonçons l'alourdissement constant des charges de procédure, alors que les moyens humains et matériels sont en régression.

Assez récemment des travaux et commissions ont abordé cette question (Beaume et Nadal notamment), partagé notre constat et avancé des propositions qui, si nous ne les approuvons pas toutes, ont au moins le mérite d'exister.

Notre organisation a contribué à ces travaux à chaque fois que la possibilité lui en a été donnée, comme elle l'avait fait de façon exhaustive lors de l'élaboration de l'avant-projet de réforme du Code de Procédure Pénale, manifestant ainsi son attachement continu à un réformisme utile et technique, tout aussi soucieux des détails que du respect des principes fondamentaux.

Or depuis, les personnels des services de Police Judiciaire n'ont pu constater aucune amélioration ni simplification de contraintes de procédure et de formalisme dans lesquelles ils sont englués au détriment du fond de leurs investigations, et du rythme de traitement des dossiers.

Certes, les administrations ont entrepris de rénover quelques procédures ou matériels, comme les scellés, mais cela participe plus du rattrapage sur des points trop longtemps laissés en déshérence que d'une réelle volonté d'adopter de nouveaux fonctionnements qui dégageront du temps et de la souplesse dans le travail d'enquête, et allégeront tout autant la tâche des enquêteurs que des magistrats pour une meilleure efficacité dans la lutte contre la délinquance.

Des pistes existent, sur les cadres procéduraux et le formalisme associé, sur la dématérialisation, où des mesures simples peuvent avoir des effets très positifs notamment sur le traitement de la délinquance de masse, ou sérielle. On pourrait s'inspirer à ce titre des pratiques de plusieurs pays anglo-saxons.

Nous sommes prêts à toute rencontre sur ces sujets, dans la perspective d'avancées concrètes très attendues par nos mandants.

Vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à ces demandes, je vous prie de recevoir, Madame le Garde des Sceaux, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général du SCSJ

Destinataire : Madame Christiane TAUBIRA

Garde des Sceaux, ministre de la Justice – Ministère de la Justice
13, place Vendôme – 75042 PARIS CEDEX 01

Copie à Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur



PRÉSENTATION DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

**Une délégation menée
par le Secrétaire Zonal
IDF du SCSI-CFDT,
Laurent DIEDRICH,
a été reçue par
Monsieur Jean-Paul KIHL,
Préfet délégué
pour la Défense
et la Sécurité,
qui nous a cordialement
ouvert les portes
de cette institution.
Notre collègue
Sidonie THOMAS,
nous apporte
son éclairage
sur ce sujet.**

Au sein de la Préfecture de police, la Zone de Défense et de Sécurité de Paris est souvent une entité méconnue des Officiers de Police.

Est-ce parce que la **gestion de crise**, matière relativement nouvelle, connue des universitaires n'est pas enseignée en École de Police (alors qu'elle fait aujourd'hui l'objet d'un master chez nos camarades Officiers de Gendarmerie) ?

Est-ce parce que la gestion de crise a été souvent phagocytée par des sapeurs-pompiers en raison de l'angle « **sécurité civile** » ?

Alors même que de nombreux collègues pratiquent au quotidien, sans le savoir, de la **gestion d'événements** pouvant déboucher sur des crises humaines, individuelles ou collectives, nous sommes très peu à nous intéresser à cette matière qui pourtant ouvre à de nombreux « métiers », nouveaux pour nous mais que nous avons toute légitimité à revendiquer :

- que ce soit au sein du **centre opérationnel zonal**, chargé de repérer les signaux de crise et de mettre en œuvre les solutions trouvées par la planification ;
- que ce soit au sein de la **planification** qui anticipe la gestion d'événements ou de la **sécurité économique** qui suit les travaux des grands groupes d'opérateurs d'importance vitale ;
- que ce soit dans la **communication de crise**, en lien direct avec les décideurs pour préparer et proposer une stratégie de communication en cas d'événements.

Tout Officier de Police a sa place dans ce dispositif car il apportera sa connaissance de terrain pour enrichir le savoir-faire et la culture de ce service interministériel. Il en retirera également un **savoir-faire valorisant** lui permettant d'élargir son horizon.

Si vous êtes donc un Officier désireux d'apprendre une thématique porteuse, de partager votre expérience et surtout de participer à la gestion d'événements exceptionnels (pollution, tempête, attentats mais aussi COP21, Euro 2016...), n'hésitez pas à venir vous présenter au SGZDS.

Sidonie THOMAS
Commandant de Police
Chef de Cabinet
et Conseiller Communication
du Préfet SGZDS



LA CARTE DES TRANSPORTS EN IDF, le SCSI en 1^{re} LIGNE

Paris, le 23 juin 2015

Messieurs, Mesdames les Parlementaires,

Alors que la convention qui lie l'État et le Syndicat des transports d'Ile-de-France arrive à échéance en fin d'année 2015, les fonctionnaires de Police sont inquiets, car la Cour des Comptes a réitéré des injonctions visant à remettre en cause la gratuité de la carte de circulation, entraînant une réflexion de l'administration du ministère de l'Intérieur sur cette question.

Pourtant les fonctionnaires de Police des trois Corps actifs ont, à la différence des autres agents sédentaires, des obligations liées à leur statut, qui les contraignent, même lorsqu'ils ne sont pas en service, à intervenir. Les deux articles ci-dessous issus du règlement général d'emploi et du Code de Déontologie commun à la Police et à la Gendarmerie, sont très clairs :

Art. 113-3 du RGEPN – Les fonctionnaires actifs de la Police Nationale sont tenus, même lorsqu'ils ne sont pas en service, d'intervenir de leur propre initiative pour porter assistance à toute personne en danger, pour prévenir ou réprimer tout acte de nature à troubler l'ordre public et protéger l'individu et la collectivité contre les atteintes aux personnes et aux biens. Tout accident ou blessure survenus en de telles circonstances sont considérés comme intervenus en service.

Art. R. 434-19 du Code de Déontologie – Assistance aux personnes

Lorsque les circonstances le requièrent, le Policier ou le Gendarme, même lorsqu'il n'est pas en service, intervient de sa propre initiative, avec les moyens dont il dispose, notamment pour porter assistance aux personnes en danger.

Si les militaires de la Gendarmerie Nationale bénéficient d'un logement de fonction soit en caserne, soit dans le parc privé, et à proximité de leur service d'affectation, les Policiers, à cause du coût de l'immobilier et pour protéger une certaine forme d'anonymat que chacun comprendra, sont contraints de demeurer quelquefois à plusieurs heures de transport de leur travail. Ces mêmes Policiers ne bénéficient pas par ailleurs des 75 % de remise sur les tarifs SNCF sur tout le territoire national, contrairement aux Gendarmes et à leur famille.

Vous comprendrez que remettre en cause la gratuité de la carte de circulation en agglomération parisienne serait ressenti comme une véritable provocation par des Policiers qui ne bénéficient pas d'une politique de fidélisation attractive et qui ont des obligations et suggestions statutaires, quel que soit le service d'affectation. Cela est d'autant plus regrettable que l'option prise par le Conseil Régional d'Ile-de-France par le biais du STIF tend vers un « dézonage », voire une gratuité pour une certaine partie de la population au moins les week-ends et pendant les périodes d'été, afin de favoriser les transports publics.

Je compte sur vous, qui connaissez les contraintes de Policiers, pour intervenir auprès du ministre de l'Intérieur.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Messieurs, Mesdames les Parlementaires, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général





■ L'OMERTA... (suite)

Réponse du Président de la Haute Autorité à notre courrier du 26 février 2015.

HATVP

HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Le Président

Réf. : 171-2015/HATVP/PDT

Paris, le 22 avril 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais suite à votre courrier du 26 février 2015 relatif à la publication des effectifs de la réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale, dont j'ai pris bonne lecture.

L'information ouverte et la publication des documents produits ou détenus par les administrations publiques est un facteur de transparence de la vie publique, impératif auquel je suis particulièrement attaché.

Votre demande de communication d'une copie de la liste nominative des personnes qui constituent la réserve citoyenne de la Gendarmerie Nationale créée par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 n'entre toutefois pas dans le champ de compétence de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, tel qu'il résulte des lois du 11 octobre 2013. Les compétences de la Haute Autorité ne couvrent en effet pas les demandes de communication de documents administratifs.

Par voie de conséquence, et compte tenu de la teneur de l'avis rendu par la Commission d'accès aux documents administratifs sur votre demande, je vais transmettre celle-ci aux services du Premier ministre, lesquels seront mieux à même de déterminer si et sous quelles conditions une telle liste pourrait être formalisée et rendue publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Louis NADAL

Monsieur Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général
Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure
55, rue de Lyon
75012 PARIS



Édito du JOURNAL L'ESSOR de la GENDARMERIE NATIONALE

« Est comique le personnage qui suit automatiquement son chemin sans se soucier de prendre contact avec les autres. Le rire est là pour corriger sa distraction et pour le tirer de son rêve. »

Le rêve étrange et pénétrant du Secrétaire Général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI), partagé *via* sa correspondance au président de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, du 26 février 2015, appelle mes poufs (de rire). Le SCSI toujours en recherche de sensationnel, s'en prend cette fois-ci à la réserve citoyenne de la Gendarmerie avec diverses supputations. Il existerait une liste noire des Officiers de la Réserve Citoyenne de la Gendarmerie. La liste (secrète) comporterait des noms de journalistes, élus, parlementaires et personnalités de la Sécurité privée qu'il conviendrait de porter au grand jour ? Sous quelles modalités s'il vous plaît Monsieur le Secrétaire Général ? À offrir aux beaux yeux de la Marianne ou à jeter en pâture à la vindicte populaire ? Vous ne l'avez pas précisé. Transparence totale, exigez-vous ?

Seulement, il y a un petit hic. Que faites-vous de la vie privée, Monsieur le Secrétaire Général ? Dans un état démocratique, la sphère publique et la sphère privée sont définies par le législateur et lui seul. Le respect de la vie privée est garanti par les tribunaux. De la part d'un représentant du milieu sécuritaire, votre ignorance des principes fondamentaux de la démocratie devient poilante...

On se demande ce que ferait particulièrement ce syndicat s'il n'y avait pas de Gendarmerie pour nourrir son acidité permanente. Faut-il que le syndicalisme soit arrivé bien bas pour se complaire dans la diatribe et la rancœur.

Laissez-moi vous éclairer Monsieur le Secrétaire Général : le concept de réserve citoyenne n'est pas propre à la Gendarmerie, chaque armée possède la sienne au même titre que chacune dispose d'une réserve opérationnelle. Les réservistes citoyens sont des hommes et des femmes qui sont en charge de responsabilités ou de par leur réflexion ont une place dans la cité. Ils relèvent de la catégorie « honnêtes citoyens ». Ils donnent de leur temps personnel, par sympathie, à une institution huit fois séculaires. Lisez les sondages sur « la force de l'ordre préférée des Français ». Elle s'appelle « la Maréchaussée ». Les chiffres sont éloquentes et transparents ! C'est avant tout la dimension militaire qui est le socle de cette relation et se situe dans ce que l'on appelait autrefois le lien Armées-Nation.

En contrepartie l'armée considérée les associe à sa réflexion en les intégrant dans des *Think Tank* et les informe sur sa réalité en les invitant à différentes manifestations. De là, à imaginer que la réserve citoyenne puisse constituer un *lobby* aussi puissant qu'il aille jusqu'à apeurer les hargneux du SCSI, il y a une marge énorme que ce syndicat n'hésite pas à franchir. Que je sache, le *lobbying* a toujours existé ; dans toutes les sociétés et de tout temps. *Whats the problem?* Pourquoi ne demandez-vous pas, tant qu'à faire la liste des Francs-Maçons de l'hexagone ? Ceci étant la Police Nationale ne manque pas de réseaux d'influence au point qu'elle puisse craindre d'hypothétiques réseaux de réservistes citoyens de la Gendarmerie.

Rien n'empêche à la Police Nationale de créer le lien Police-Nation en se faisant aider par ses syndicats. Cependant pas sûr que beaucoup de concitoyens aient envie d'être aussi proches des policiers et pas sûr surtout que les policiers en exercice aient envie d'avoir dans leurs « pattes » des gens extérieurs à leur milieu. Mais comme le SCSI n'a toujours pas d'énergie créatrice, il en revient à la vieille recette de la fusion avec l'idée de créer une réserve citoyenne commune à la Police et à la Gendarmerie dans le but de contrôler ce qui s'y passe.

Pour ma part, j'ai une suggestion à faire au SCSI : qu'il milite pour que la Police Nationale soit militarisée, ainsi elle pourra enfin créer sa propre réserve citoyenne.

Quant à se référer au modèle américain avec l'instauration d'une Garde nationale on peut encore se donner du temps. Le temps de voir les forces de Sécurité Intérieure américaine faire évoluer leur conception de la relation avec la nation et en particulier les minorités.

Vous devriez, Monsieur le Secrétaire Général, méditer sur la citation du philosophe Henri BERGSON « Agir en homme de pensée et penser en homme d'action », celle-ci, fait partie des principes que l'on inculque aux Officiers de Gendarmerie.

Henri MARTINEZ
Président National

Le QUIZ du SCSI



- 1) De quel grade est l'Officier de Gendarmerie qui dirige les 45 gardes républicains protégeant le Sénat :
A/ Capitaine B/ Colonel C / Général 3 étoiles D/ Captain América

- 2) Que remet en cause la Cour des comptes ?
A/ la carte de circulation des policiers parisiens ;
B/ la carte de circulation à 75 % pour un gendarme et sa famille ;
C/ le logement gratuit des gendarmes.

- 3) Qui a voté contre la suppression du recrutement au choix de commissaire en justifiant une perte de postes et l'impossibilité de passer commissaire après 50 ans alors que des postes sont tous transférés à la VAP et que le choix avait une limite d'âge identique (50 ans) ?
A/ Le DGGN B/ Le DGPN C/ Le secrétaire d'union officiers Force Ouvrière D/ Julien Lepers

- 4) Temps de travail : qui souffre de troubles de mémoire ? Alors qu'il a négocié et signé le protocole de 2007 rendant illégal le temps des officiers et affirme aujourd'hui que le futur régime d'emploi des officiers sur le temps de travail sera entre l'escroquerie et l'abus de confiance ?
A/ le Secrétaire général de la CGT ;
B/ une secrétaire blonde, bonnet D ;
C/ le secrétaire général d'Union officiers force ouvrière.

- 5) Qui peut cumuler pension de retraite et emploi dans le privé sans plafonnement financier ?
A/ Officier de police B/ Commissaire de police C/ Officiers de Gendarmerie D/ Un repris de justice

Réponses : 1-C / 2-A / 3-C / 4-C / 5-C

DONS de CONGÉS

Le décret permettant le don de congés est paru au *Journal Officiel* (décret 2015-580 du 28 mai 2015). Il permet à un agent public de donner des jours de repos à un autre agent public qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Le don peut concerner les CA (au-delà du 20^e jour) et l'ensemble ou une partie des RTT. Le décret avait été validé par le Conseil Commun de la Fonction Publique où la CFDT est représentée par Jean-Marc BAILLEUL.

IJAT-CRS : Le SCSI-CFDT signe l'accord pour l'augmentation à 39 euros

Le syndicat majoritaire des cadres, le SCSI-CFDT a signé un protocole d'accord prévoyant la revalorisation de 30 % de l'indemnité de déplacement des forces mobiles - CRS et Gendarmerie mobile - au cours de trois prochaines années.

Concrètement, l'IJAT passera progressivement de 30 euros aujourd'hui à 39 euros début 2017 (3 euros au 1^{er} juillet 2015, 2 euros au 1^{er} janvier 2016, 4 euros au 1^{er} janvier 2017). Tous les 2 ans une concertation sera engagée sur la revalorisation.

Comme le demandait le SCSI, le texte vise par ailleurs, à améliorer la programmation de l'emploi des forces mobiles.

Cette avancée, bien entendu, ne règle pas la problématique générale des Officiers de CRS dans laquelle ils ont été plongés depuis 2007 par la signature du protocole additionnel. Le SCSI poursuit son combat pour la revalorisation des carrières !

ASA : Extension du dispositif

Suite aux 9 700 recours juridiques, comme ceux que le SCSI vous a proposé et aux derniers jugements des tribunaux administratifs, l'administration est contrainte de revoir l'ensemble du dispositif afin qu'il corresponde aux critères réglementaires d'origine. (26/07/1991)

Aussi, le 16 juin la DRCPN nous a présenté un dispositif qui, une fois validé juridiquement par le Conseil d'État, ira dans le sens d'une extension à des circonscriptions et des agents jusque-là exclus du bénéfice de l'ASA, en province et en outre-mer.

4 critères sont retenus pour établir les circonscriptions et/ou quartiers éligibles : le taux de délinquance, le taux de violences crapuleuses, le taux d'outrages et rébellions et le taux de violences urbaines, le tout en rapport aux effectifs. Les services opérant dans un département où plus de la moitié des circonscriptions sont éligibles à l'ASA pourraient également en bénéficier.

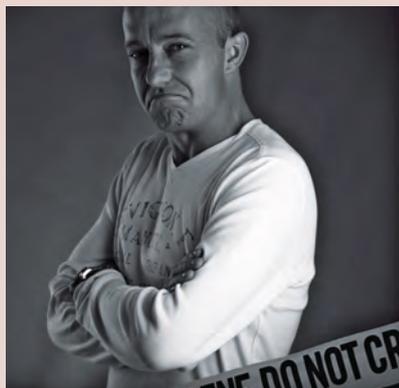
Au total, ce sont 55 000 fonctionnaires qui en bénéficieront contre 50 000 aujourd'hui pour la Police (5 000 en Gendarmerie). Attention ! Les agents ne correspondant plus à ces nouveaux critères pourraient perdre cet avantage.

L'administration communiquera la liste des circonscriptions retenues une fois validée par le Conseil d'État. Le SCSI suit avec attention ce dossier et vous informera de son évolution.

Don à ORPHÉOPOLIS

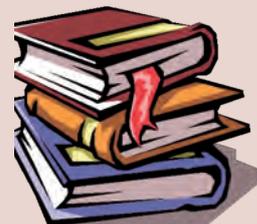
Le SCSI a fait un don de 1 500 euros à Orphéopolis. Cette somme correspond aux dommages et intérêts versés par un délégué de l'UNSA Police condamné par le Tribunal correctionnel pour avoir envoyé une couronne mortuaire au Secrétaire Général du SCSI pendant le congrès de Bordeaux...





Christophe GUILLAUMOT
Capitaine de Police
PRIX DU QUAI DES ORFÈVRES 2009

PRÉSENTATION DE LIVRES



L'ascension fulgurante de Bernard MINIER qui s'est hissé en moins de cinq ans parmi les meilleurs ventes françaises méritait bien un interview alors que sort en librairie son dernier roman *UNE PUTAIN D'HISTOIRE*. En 2015, L'auteur a dépassé les 600 000 exemplaires avec ses thrillers, il est traduit en 14 langues et est distribué dans le monde entier. Bernard MINIER est dans le détail procédural lorsqu'il décrit la Police ce qui lui a valu d'obtenir le *Prix de l'Embouchure* par les Policiers de Toulouse, occasion de vous présenter cette récompense littéraire singulière.



INTERVIEW

Bernard MINIER, vous êtes apparu dans le monde littéraire à l'âge de 50 ans, pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour nous livrer vos thrillers ?

B. M. : Parce que, comme souvent, il a fallu une rencontre. Un monsieur de 70 ans, aujourd'hui un ami, rencontré à l'occasion d'un concours de nouvelles auquel je participais : il avait fini premier et moi deuxième, on a fraternisé. Je ne sais pas pourquoi, on s'est mis en tête d'écrire un polar tous les deux. Or, les 60 premières pages de *Glacé* dormaient dans un tiroir depuis plusieurs années (avec d'autres romans jamais achevés). Je lui ai suggéré qu'on pourrait peut-être continuer cette histoire-là, je voulais son avis sur son potentiel. Il les a lues et il a aussitôt décidé que je devais terminer cette histoire et surtout l'écrire tout seul, ce qui était remarquablement honnête de sa part. Sans lui, il est probable que ces 60 premières pages dormiraient toujours au fond d'un tiroir, et que ni *Le Cercle*, ni

N'éteins pas la lumière, ni *Une Putain d'Histoire* n'auraient vu le jour ! Et je continuerais de me rendre tous les matins à mon bureau des Douanes... Une belle histoire, non ?

Dans votre dernier opus, *UNE PUTAIN D'HISTOIRE*, vous délaissez notre vieille Europe pour le continent américain. Pourquoi cette envie d'ailleurs ?

B. M. : Parce que, depuis longtemps déjà, j'avais envie d'aborder à ces rivages si souvent fantasmés, cette Amérique rêvée depuis l'adolescence à travers les livres, les films, les séries télé – mais pas à travers le filtre de nos cultures européenne et française, non : je voulais aller sur place, m'immerger dans la culture américaine, écrire ce roman comme l'aurait fait un auteur américain qui ne voit pas son pays à travers les séries télé, mais avec ses yeux et sa mentalité (ce qui n'empêche pas les auteurs de là-bas d'avoir l'esprit critique et de dénoncer les parts d'ombre qui existent dans leur société, comme nous dénonçons les nôtres). Mais il ne s'agissait que d'une parenthèse, elle est déjà refermée...

Vous abordez les thèmes de l'adolescence mais également des effets néfastes de l'utilisation des nouvelles technologies sur notre vie privée. Avez-vous peur du futur qui se dessine pour notre jeune génération ?

B. M. : Pas vous ? Quand je vois ces gamins connectés nuit et jour, pour qui les téléphones portables, les applications, les réseaux sociaux sont devenus quasiment un prolongement d'eux-mêmes. De mon temps, aucune technologie n'avait un tel ascendant sur nos esprits et nos emplois du temps. Une technologie qui,

de surcroît, peut un jour se retourner contre eux. Regardez comme nos habitudes de consommation, de navigation sont convoitées par les marchands du temple, qui se refilent entre eux nos métadonnées ; regardez à quel degré d'intrusion dans nos vies en sont arrivés les services de renseignement grâce à Internet. Edward SNOWDEN a dit que « les enfants qui naissent aujourd'hui ne sauront pas ce que les mots vie privée veulent dire ». C'est à la fois 1984, *Le Meilleur des Mondes* et *Un Bonheur insoutenable* qu'on est en train de préparer aux générations futures. Vous aimeriez vivre dans un monde pareil, vous ?

Comment avez-vous procédé pour écrire ce thriller ? Cela demande-t-il de nombreuses recherches avant de s'asseoir devant le clavier de votre ordinateur ?

B. M. : Oui, bien sûr, il y a une grosse préparation en amont. Un travail minutieux pour réunir le matériel. Je me suis rendu sur place, j'ai rencontré des shérifs, des enquêteurs des polices de Seattle, de Vancouver, de Bellevue, du Whatcom County Sheriff's Office, du comté des îles San Juan, interrogé ce qu'ils appellent là-bas criminal analysts et aussi des flics de terrain... Emprunté des tas de ferries, parcouru des milliers de kilomètres, pris des centaines de photos. Sans compter la masse de documentation. Le but, je le répète, était d'écrire cette histoire non pas comme un auteur français mais en me glissant dans la peau d'un auteur américain.

Et puis, j'ai besoin de ça : de renifler les lieux, les ambiances, les atmosphères, de m'imprégner d'une foule de détails, d'impressions. D'être au plus près de choses qu'aucune

documentation au monde ne vous apportera. Et ce que j'ai découvert là-bas a été au-delà de mes espérances : ces îles embrumées, ces forêts de conifères géants et de mousses noyées sous des pluies continues, ces côtes déchiquetées, battues par les vagues du Pacifique, ces montagnes sauvages et ces centaines d'îles et d'îlots... Une atmosphère incroyable, totalement envoûtante. La difficulté fut de la retranscrire...

Les Policiers toulousains vous ont décerné le PRIX DE L'EMBOUCHURE 2012 pour votre premier roman *Glacé* dont l'action se situe dans les Pyrénées. Avez-vous été touché par cette reconnaissance de notre profession ?

B. M. : Bien entendu. Ça reste un de mes meilleurs souvenirs. Surtout avec le passage entre les mains de l'IJ. Et puis, c'était plutôt marrant : par le plus grand des hasards, un ministre de l'Intérieur aujourd'hui Premier

ministre passait par là... Je me suis retrouvé dans la Cour d'honneur au milieu de 300 Policiers au bas mot, debout sur une croix marquée « auteur ». C'était un peu surréaliste...

Vos romans sont très visuels, une adaptation au cinéma ou à la télévision est-elle envisageable ?

B. M. : Les droits pour une série télé ont été vendus à la Gaumont. Un scénario est en cours d'écriture...

Le Prix de l'Embouchure a été créé en 2011 par l'Amicale des Personnels de la Police de Haute-Garonne. Son principe est de proposer en lecture aux Policiers toulousains, professionnels des enquêtes, une sélection de romans pour récompenser le meilleur polar de la région du Sud-Ouest. Cette initiative connaît un succès fulgurant et s'est déjà fait une place dans le monde de la littérature. La remise du Prix se fait en octobre lors du Festival Toulouse Polars du Sud et les librairies participent de plus en plus activement à la diffusion de ce prix. Chaque année, un parrain remet cette récompense comme ce fut le cas en 2012, avec M. Emmanuel VALLS, ministre de l'Intérieur de l'époque, pour *Glacé* de Bernard MINIER.

Voici les 4 romans en lice pour le prix 2015 !

LA SEMAINE DES SEPT DOULEURS

Solenn COLLETÉ
Éditions Wartberg



Toulouse, un prêtre est retrouvé assassiné dans son église avec sur son corps martyrisé un verset du Nouveau Testament. Un théologien et une troublante psychiatre aideront le Commandant de Police en charge de l'enquête à remonter le temps, à chercher dans le passé les indices pour stopper l'hécatombe du présent.

LE TRUC VERT

Simone GELIN
Éditions Vents Salés



Le « truc vert » c'est un endroit magique de Lège Cap Ferret, très prisé des baigneurs et des surfeurs. C'est l'histoire de Valentine, de sa condition et de son parcours de femme violée désireuse de se reconstruire. Sa détresse la conduira à faire une nouvelle fois violence à son corps pour obtenir justice.

L'ASSASSIN ÉTAIT EN ROUGE ET BLANC

Éditions Calvin



Comment retrouver le suspect d'un meurtre dans les fêtes de Bayonne quand tout le monde est traditionnellement habillé en rouge et blanc ? Le commissaire atypique chargé de cette affaire devra se confronter aux personnages de la mythologie basque pour résoudre cette énigme.

LE YÉTI DE MONTPELLIER

Pierre BARROT
Éditions Wartberg



Une prostituée nigériane meurt à l'hôpital de Montpellier après avoir été victime d'un viol collectif. Seul le lieutenant Manon ESCALLETES va s'intéresser à cette affaire alors que sa hiérarchie préfère parler d'« accident de travail ».

Grille indiciaire au 01/01/2015

GRADES	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	IR 3 %	ISSP	IRP OF BASE	COMPLÉMENT RTT	INDICE PC	RETENUE PC	TNM ILE-DE-FRANCE	TNM PROVINCE
COMMANDANT DE POLICE - EF	2 ^e	783	3 625,52	108,77	761,36	413,00	56,67	947	515,02	4 072,95	3 893,14
	1 ^{er}	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	888	482,79	3 848,78	3 674,84
COMMANDANT DE POLICE	5 ^e	734	3 398,63	101,96	713,71	413,00	56,67	888	482,79	3 848,78	3 674,84
	4 ^e	696	3 222,68	96,68	676,76	413,00	56,67	842	457,80	3 676,01	3 505,54
	3 ^e	658	3 046,73	91,40	639,81	413,00	56,67	796	432,80	3 503,65	3 336,25
	2 ^e	619	2 866,15	85,98	601,89	413,00	56,67	749	407,15	3 326,75	3 162,50
	1 ^{er}	589	2 727,24	81,82	572,72	413,00	56,67	713	387,42	3 190,67	3 028,85
CAPITAINE DE POLICE	Exceptionnel	680	3 148,60	94,46	787,15	378,00	56,67	850	462,06	3 671,72	3 504,24
	5 ^e	658	3 046,73	91,40	761,68	378,00	56,67	823	447,11	3 568,66	3 402,99
	4 ^e	619	2 866,15	85,98	716,54	378,00	56,67	774	420,61	3 386,01	3 223,50
	3 ^e	585	2 708,72	81,26	677,18	378,00	56,67	731	397,50	3 241,59	3 067,02
	2 ^e	557	2 579,07	77,37	644,77	378,00	56,67	696	378,48	3 110,47	2 938,15
	1 ^{er}	527	2 440,16	73,20	610,04	378,00	56,67	659	358,09	2 969,97	2 800,08
LIEUTENANT DE POLICE	8 ^e	581	2 690,20	80,71	672,55	343,00	56,67	726	394,79	3 176,16	3 018,44
	7 ^e	555	2 569,81	77,09	642,45	343,00	56,67	694	377,12	3 054,40	2 898,78
	6 ^e	524	2 426,27	72,79	606,57	343,00	56,67	655	356,06	2 909,22	2 756,11
	5 ^e	496	2 296,62	68,90	574,16	343,00	56,67	620	337,03	2 792,90	2 627,24
	4 ^e	467	2 162,35	64,87	540,59	343,00	56,67	584	317,32	2 657,09	2 493,77
	3 ^e	438	2 028,07	60,84	507,02	343,00	56,67	548	297,62	2 521,28	2 360,31
	2 ^e	410	1 898,42	56,95	474,60	343,00	56,67	513	278,59	2 390,15	2 232,43
	1 ^{er}	379	1 754,88	52,65	438,72	343,00	56,67	474	257,53	2 244,97	2 091,18
	Stagiaire	334	1 546,52	46,40	386,63	143,00	56,67	418	226,95	1 851,95	1 709,28
Élève	314	1 453,91	43,62	145,39				187,76	1 309,32	1 271,72	

PENSION de RETRAITE

Grades	Échelons	I. BRUT	I. M.	Ind. P.C.	Pension 100 %	Pension 80 %	Pension 75 %	Pension 70 %	Pension 65 %	Pension 60 %	Pension 55 %	Pension 50 %
CDT-EF	2 ^e	966	783	947	4 075,41	3 260,33	3 056,56	2 852,79	2 649,02	2 445,25	2 241,47	2 037,70
	1 ^{er}	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
CDT	5 ^e	901	734	888	3 820,37	3 056,30	2 865,28	2 674,26	2 483,24	2 292,22	2 101,20	1 910,19
	4 ^e	852	696	842	3 622,59	2 898,07	2 716,94	2 535,81	2 354,68	2 173,55	1 992,42	1 811,29
	3 ^e	801	658	796	3 424,80	2 739,84	2 568,60	2 397,36	2 226,12	2 054,88	1 883,64	1 712,40
	2 ^e	750	619	749	3 221,81	2 577,45	2 416,36	2 255,27	2 094,18	1 933,09	1 772,00	1 610,91
CNE	1 ^{er}	710	589	713	3 065,67	2 452,53	2 299,25	2 145,97	1 992,68	1 839,40	1 686,12	1 532,83
	Except.	830	680	850	3 656,31	2 925,05	2 742,23	2 559,42	2 376,60	2 193,79	2 010,97	1 828,15
	5 ^e	801	658	823	3 538,02	2 830,41	2 653,51	2 476,61	2 299,71	2 122,81	1 945,91	1 769,01
	4 ^e	750	619	774	3 328,32	2 662,65	2 496,24	2 329,82	2 163,41	1 996,99	1 830,57	1 664,16
	3 ^e	705	585	731	3 145,50	2 516,40	2 359,13	2 201,85	2 044,58	1 887,30	1 730,03	1 572,75
	2 ^e	668	557	696	2 994,95	2 395,96	2 246,21	2 096,46	1 946,72	1 796,97	1 647,22	1 497,47
LT	1 ^{er}	629	527	659	2 833,64	2 266,91	2 125,23	1 983,55	1 841,87	1 700,18	1 558,50	1 416,82
	8 ^e	700	581	726	3 123,99	2 499,20	2 343,00	2 186,80	2 030,60	1 874,40	1 718,20	1 562,00
	7 ^e	665	555	694	2 984,19	2 387,36	2 238,15	2 088,94	1 939,73	1 790,52	1 641,31	1 492,10
	6 ^e	625	524	655	2 817,51	2 254,01	2 113,13	1 972,26	1 831,38	1 690,51	1 549,63	1 408,75
	5 ^e	588	496	620	2 666,96	2 133,56	2 000,22	1 866,87	1 733,52	1 600,17	1 466,83	1 333,48
4 ^e	550	467	584	2 511,02	2 008,82	1 883,27	1 757,72	1 632,17	1 506,61	1 381,06	1 255,51	

RÉMUNÉRATIONS moyennes mensuelles des COMMISSAIRES en fonction au 01/01/2015

GRADE	ÉCHELON	INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT	IR 3 %	ISSP	IRP FONCTION	INDICE PC	RETENUE PC	RAFP	TNM ILE-DE-FRANCE	TNM PROVINCE
COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE	HEBB3	1115	5 162,78	154,88	980,93	1 833,00	1327	721,27	51,63	6 736,45	6 504,28
	HEBB2	1086	5 028,50	150,85	955,41	1 833,00	1292	702,51	50,28	6 607,06	6 378,56
	HEBB1	1058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB3	1058	4 898,85	146,97	930,78	1 833,00	1259	684,40	48,99	6 482,13	6 257,18
	HEB2	1004	4 648,81	139,46	883,27	1 833,00	1195	649,47	46,49	6 241,19	6 023,08
	HEB1	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA3	963	4 458,97	133,77	847,20	1 833,00	1146	622,94	44,59	6 058,26	5 845,34
	HEA2	916	4 241,35	127,24	805,86	1 833,00	1090	592,54	42,41	5 848,56	5 641,59
	HEA1	881	4 079,29	122,38	775,06	1 833,00	1048	569,90	40,79	5 692,40	5 489,86
	5 ^e	821	3 801,47	114,04	722,28	1 575,00	977	531,09	38,01	5 189,55	4 994,61
	4 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 575,00	932	506,51	36,26	5 020,01	4 829,87
	3 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 575,00	873	474,81	33,99	4 801,38	4 617,45
	2 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 575,00	828	450,23	32,23	4 631,83	4 452,71
	1 ^{er}	658	3 046,73	91,40	578,88	1 575,00	783	425,65	30,47	4 462,29	4 287,98
COMMISSAIRE	SPÉCIAL	821	3 801,47	114,04	722,28	1 364,00	977	531,09	38,01	4 997,25	4 802,30
	9 ^e	783	3 625,52	108,77	688,85	1 364,00	932	506,51	36,26	4 827,70	4 637,57
	8 ^e	734	3 398,63	101,96	645,74	1 364,00	873	474,81	33,99	4 609,08	4 425,14
	7 ^e	696	3 222,68	96,68	612,31	1 364,00	828	450,23	32,23	4 439,53	4 260,41
	6 ^e	658	3 046,73	91,40	578,88	1 364,00	783	425,65	30,47	4 269,98	4 095,67
	5 ^e	619	2 866,15	85,98	544,57	1 080,00	737	400,42	28,66	3 837,14	4 667,77
	4 ^e	582	2 694,83	80,84	512,02	1 080,00	693	376,48	26,95	3 672,05	3 507,37
	3 ^e	546	2 528,14	75,84	480,35	1 080,00	650	353,20	25,28	3 511,43	3 351,30
	2 ^e	496	2 296,62	68,90	436,36	1 080,00	590	320,85	22,97	3 303,15	3 134,54
	1 ^{er}	452	2 092,89	62,79	418,58	1 080,00	538	294,85	20,93	3 123,48	2 960,44
	Stagiaire	381	1 764,14	52,92	352,83	279,00	453	248,53	17,64	2 074,05	1 923,69
	Élève	356	1 648,38		164,84		424	212,87			1 441,83

-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO⁽¹⁾

-20%
POUR LES
ADHÉRENTS DE LA MGP⁽²⁾



**Votre vocation est de maintenir l'ordre,
la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier de policier : une protection juridique en cas de mise en cause pénale, ou encore une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/assurance-police

(1) Offre réservée aux personnels de la police, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.
(2) Offre réservée aux personnels de la police, adhérents de la MGP, la 1^{ère} année à la souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance auto GMF, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.